



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 27 mai 2021

Comité Ressource en Eau.

Le comité départemental de la ressource en eau, réuni ce jour sous la présidence de Magali DEBATTE, préfète de la Charente, a permis de faire un bilan de l'état de la ressource en eau. Ce comité, dénommé observatoire de l'eau, regroupe les services de l'État et l'ensemble des acteurs de l'eau : collectivités territoriales, représentants des différents utilisateurs de l'eau, que ce soit pour l'eau potable, l'irrigation, les moulins et les piscicultures, l'industrie, ainsi que les associations de protection de l'environnement.

Cette réunion s'est déroulée à un moment charnière entre le printemps et l'été. Le comité a ainsi pu aborder principalement l'état de la ressource en eau et la gestion mise en place pour « l'étiage », période des plus basses eaux au cours de l'été et du début de l'automne.

S'agissant de la ressource, la situation fluctue rapidement, compte tenu des caractéristiques du territoire, très sensible aux conditions météorologiques.

En effet, les précipitations hivernales importantes de décembre à février, avec un épisode d'inondation majeur, ont permis une bonne recharge des différentes ressources en eau. Les retenues des deux barrages de Lavaud et Mas Chaban, situés sur l'amont du fleuve Charente, sont remplies à 100 %. Elles ne peuvent toutefois avoir un impact positif que sur le fleuve Charente lui-même.

Depuis début mars, le fort déficit hydrique a entraîné une baisse généralisée des niveaux des nappes et cours d'eau.

Cette conjoncture a eu pour conséquence la prise d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau **dès le 1er avril**, date de début de la période d'application des mesures de gestion définies pour l'étiage 2021 par les arrêtés cadres interdépartementaux. Les manœuvres de vannes sur les ouvrages (moulins...) sont interdites pour éviter les variations des niveaux d'eau. Pour l'irrigation, sept bassins versants ont connu des restrictions allant, pour deux d'entre eux, jusqu'à la « coupure », c'est-à-dire l'interdiction d'irriguer.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Les pluies du mois de mai ont permis une levée progressive des restrictions et ont été bénéfiques pour les céréales d'hiver et les semis de cultures de printemps. Néanmoins, trois territoires sont toujours en alerte (bassins de l'Auge, de l'Antenne-Soloire et du Bief). La situation n'est pas stabilisée et pourra à nouveau se dégrader si l'on est confronté à un été avec des températures supérieures à la moyenne et des conditions plus sèches que la normale.

Pour gérer l'étiage, le suivi des écoulements des cours d'eau sera renforcé cet été. De plus, un « comité de suivi de l'étiage » se réunira régulièrement afin d'échanger, d'informer sur la situation hydrologique et de proposer la mise en œuvre de mesures visant à anticiper les difficultés. Ainsi, par exemple, de nouvelles mesures de restrictions sont susceptibles d'être mises en place, conformément aux arrêtés cadres interdépartementaux en vigueur, afin de garantir la satisfaction des usages prioritaires et la préservation des milieux aquatiques.

La disponibilité de la ressource pour l'eau potable demeure suffisante pour les besoins actuels ; il est toutefois fait appel à la vigilance de chacun, pour adopter des gestes citoyens et économes en eau, tout au long de l'année.

Le prochain « comité ressource » se tiendra à l'automne pour dresser le bilan de l'été.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle